

Dossier de candidature Année 2013-2014

MASTER THEORIE ET PRATIQUE DES ARTS : CINEMA – AUDIOVISUEL

« Métiers du film documentaire »

DEUXIEME ANNEE – PARCOURS PROFESSIONNEL

Date limite d'envoi du dossier : 31 mai 2012

Cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ Aix Marseille - CENTRE D'AIX
UFR ALLSH - Département Arts
Section CINEMA
29 Avenue Robert Schuman
13621 Aix en Provence cedex 1

Pièces à joindre à votre fiche de candidature :

- La présente [fiche de candidature](#) dûment remplie,
- [Un curriculum-vitae détaillé](#) (en double exemplaire) avec photo d'identité,
- [Copie des diplômes obtenus et des relevés de notes](#),
- Pièces justificatives pour les [expériences professionnelles](#),
- [Lettre personnalisée](#) décrivant et précisant l'itinéraire du candidat, ses motivations et ses projets, (en double exemplaire)
- [2 enveloppes \(1/2 format A4\) et une enveloppe format A4* libellées à votre adresse et affranchies](#)
(*pour vous transmettre le dossier de demande de dispense, nécessaire pour tous les cursus relevant d'autres domaines de formation que les études en arts du spectacle)

Attention : l'entrée directe en 2^o année n'est accordée que dans des cas exceptionnels (ré-orientation, changement d'Université...) **Les candidats non titulaires d'un diplôme équivalent à la première année de master professionnel**, recevront un dossier de **demande de dispense de diplômes**, dès réception de leur dossier de pré-inscription. Ce dossier dûment rempli devra **impérativement** être renvoyé à Division de l'Etudiant de l'Université, bureau 02 (adresse sur le dossier de demande de dispense)

Pour les étudiants concernés par la demande de dispense
(n'ayant pas un cursus en arts du spectacle)

Copie des diplômes obtenus – y compris le baccalauréat accompagné du relevé de notes - **et attestations** donnant le détail des études supérieures par année ou par semestre, ainsi que les notes obtenues.

Justificatif de votre identité : copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de tout autre document officiel attestant de votre identité. **Pour les étudiants étrangers** : prévoir pour la Commission Pédagogique de l'Université, un acte de naissance (original et traduction)

Pour les ressortissants de pays dont le français n'est pas la langue officielle, la Commission Pédagogique de l'Université vous demandera de produire un **test linguistique**.

L'Université recommande aux **ressortissants des pays de l'Union Européenne** de produire également ce **test linguistique**. Vous recevrez le **dossier de demande de dispense de diplômes** après réception des pièces demandées ci dessus.

ATTENTION : La commission pédagogique examinant les demandes de dispenses de diplôme se réunit en **juillet**. **Les dossiers de demande de dispense de diplômes**, qui vous seront transmis, si nécessaire, dès réception de votre dossier de pré-inscription, **devront impérativement nous parvenir avant le 25 juin 2013**.

INFORMATIONS DESTINEE AUX CANDIDATS CONCERNES PAR LES
«CENTRES POUR LES ETUDES EN France»

Pour venir en France poursuivre vos études et **si vous êtes originaire d'un des pays suivants** : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie ou Vietnam,
un nouveau dispositif intitulé **« Centre pour les études en France »** (CEF) a été mis en place pour faciliter vos démarches administratives.

Quelle que soit la décision de la commission d'admission, nous vous informons que l'inscription au CEF étant obligatoire pour les ressortissants des pays concernés, vous devez prendre contact avec la structure mise à disposition au sein de votre pays d'origine, à l'adresse suivante : <http://gsite.univ-provence.fr/document.php?pagendx=5681>

(Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte)

FICHE DE CANDIDATURE

MASTER THEORIE ET PRATIQUE DES ARTS

CINEMA – AUDIOVISUEL

Année 2013-2014

DEUXIEME ANNEE

MASTER PROFESSIONNEL

Parcours N° 5 : Métiers du film documentaire — Finalité : **Professionnel***

Renseignements

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

Date et lieu de naissance : _____

Diplômes ou formation en cours : _____

Mail (écrire très lisiblement) : _____

Téléphone : _____

Expérience professionnelle :

PROCÉDURE D'ADMISSION

1. Dépôt du dossier de candidature au plus tard **le 31 mai 2013**.

2. Épreuves d'admission :

- 1ère série : examen des dossiers admissibles.
- 2ème série : les candidats dont les dossiers ont été retenus, sont convoqués pour une épreuve écrite et/ou un entretien

(date à préciser dans le cours de la deuxième semaine de juin 2013)

La validation d'un bac + 3 est obligatoire, toutefois certains candidats n'ayant pas encore leurs résultats seront admis, sous réserve d'obtention de leur diplôme et /ou de l'avis de la commission pédagogique qui aura examiné la demande de dispense.

3. Les étudiants reçus à l'issue de la 2ème série (ils seront avisés par affichage et par courrier postal et électronique) devront se procurer un dossier d'inscription auprès de la Division de l'Étudiant de l'Université, bureau 09 (voir adresse sur le document de pré-inscription), en produisant leur lettre d'acceptation.

- Une deuxième session (très sélective) pourra être organisée début septembre s'il reste quelques places à pourvoir....

Les inscriptions administratives se font fin juillet, ou début septembre, au service de la **Division de l'Étudiant** -Bureau 2 (adresse de l'Université ci-dessus) -